

EQUIPEMENT DES PARKINGS EN PANNEAUX SOLAIRES ET BORNES DE RECHARGE

Lors d'un CSE-E passé, la Direction avait présenté un projet de couverture d'une partie des parkings du site avec des panneaux solaires et l'aménagement de bornes de recharge pour véhicules électriques associées à ce dispositif.

Force est de constater que la demande en bornes de recharge devient de plus en plus pressante dans un contexte de transition énergétique.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de préciser le devenir et/ou l'avancement de ce projet, et d'entendre le besoin croissant d'aménagement de telles bornes.

Réponse Direction :

Le contrat du projet photovoltaïque est en cours de négociation. La demande que nous avons formulée de mettre des bornes pour les véhicules n'a pas été retenue dans le projet. En revanche, nous avons demandé à ce que des fourreaux soient mis à disposition pour pouvoir implanter des bornes. Entretemps, nous allons nous rapprocher de sociétés spécialisées afin d'étudier la mise en place de ces bornes et leur mode d'utilisation..

Considérations CFE-CGC : Il est temps ! La transition énergétique c'est maintenant !

MOBILITES

Différentes manifestations sont organisées régulièrement au niveau national ou régional (semaine de la mobilité, de la sécurité routière, etc...) pour promouvoir les nouvelles mobilités ou encadrer la sécurité de leur pratique. Les établissements ArianeGroup semblent avoir un positionnement propre vis-à-vis de l'accompagnement ou la promotion de ces manifestations.

Des salariés ont également énormément de questions sur le multimodal, le covoiturage, etc...

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction quelle est la politique du site et d'ArianeGroup vis-à-vis de la tenue et la promotion de ces événements et de ces mobilités.

Réponse Direction :

Le site d'Issac a lancé un plan d'actions dès 2013 dans le cadre du Plan de Déplacement Entreprise tant au niveau de la mise en place de la navette NavIssac que de la facilitation pour le covoiturage en s'inscrivant dans les actions menées au niveau de la zone d'activité de l'aéroport (Aéroparc).

Depuis qu'AGS a été créée, le choix a été fait d'un correspondant unique pour tous les sites ouest ; celui-ci s'investit dans le Plan de Mobilité inter-entreprises et les différentes actions liées à la mobilité. La différence entre les sites est liée au positionnement géographique.

Le multimodal pour rejoindre Issac est très limité car le site est loin de l'aéroport. Les actions menées pour étendre le circuit bus jusqu'au site n'ont mené à rien. Concernant le covoiturage, les plateformes nationales sont applicables sans spécificité. Par contre, le site a fait installer par Bordeaux Métropole un fléchage cycliste pour un parcours sécurisé depuis le centre de Saint Médard. Des communications ont été associées.

Si des opportunités de facilitation de mobilité douce se présentent, le site continuera bien sûr à s'y investir et communiquera vers les salariés sous forme d'info pratique.

Considérations CFE-CGC : Dont acte !

DEMISSIONS

Des salariés constatent de plus en plus de cas de démission dans leur entourage professionnel.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction si les raisons de ces départs sont investiguées, par exemple via un entretien RH.

Réponse Direction :

Lors d'une démission, un entretien RH est effectivement réalisé..

Considérations CFE-CGC : bien noté !

OUTIL DE GESTION DU TEMPS

Une communication relative à l'extension de l'outil de gestion du temps (e-temptation) a été faite récemment à l'ensemble des salariés. Dans cette communication, il est demandé que chacun s'assure de ne pas avoir d'anomalie en cours dans son outil de gestion des temps actuel, et que dès à présent, toute nouvelle anomalie soit traitée dans les plus brefs délais et qu'à défaut, il y a risque de perte des informations au moment de l'ouverture de la nouvelle application, et des délais de traitement pour leur résolution.

Or, une partie des anomalies ne sont pas consécutives de l'attention des salariés, mais d'événements non maitrisables (badgeuse ne prenant pas en compte le badgeage, temps de validation de la correction d'anomalie, etc...).

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de tenir compte de ces impondérables non liés aux salariés pour éviter des situations de traitement compliquées.

Réponse Direction :

La principale raison des dossiers restants en anomalies est bien liée aux absences de traitement rapides des anomalies par les salariés et la validation des hiérarchies en suivant.

Dans les rares cas, où l'anomalie serait dû à un impondérable nous en tiendrons compte..

Considérations CFE-CGC : Les hiérarchies devront être sensibilisées si on ne veut pas des écarts trop importants !

REMBOURSEMENT DES NOTES DE FRAIS

Le processus de remboursement des notes de frais peut être long et dépassant les 2 mois pour certains salariés, soit un délai supérieur au différé de prélèvement des cartes corporate BNP Paribas.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction d'investiguer ce point et de prendre les actions permettant un retour rapide à la normale.

Réponse Direction :

La durée de traitement d'une note de frais dépend de la rapidité du manager à valider cette note dans l'outil ou d'effectuer une délégation lorsqu'il ne peut pas la valider lui-même.

Considérations CFE-CGC : Une sensibilisation des hiérarchies est-elle prévue ?

TRAITEMENT DES ARRETS DE TRAVAIL

Il semblerait que les durées de traitement des arrêts de travail soient en augmentation sensible (certains salariés rapportent une durée de traitement supérieure à un mois).

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de confirmer ou non cette situation et d'en donner les causes racines éventuelles.

Réponse Direction :

Les arrêts maladies sont traités par l'administration du personnel, dès lors qu'ils réceptionnent le format papier de l'arrêt. Aucune raison structurelle ne permet de confirmer ce pressentiment.

Considérations CFE-CGC : bien noté !

Issac, le 28 juin 2022

Christophe CADIER / Loïck COURPRON / Frédéric BIHEL

**Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
My CFE-CGC ArianeGroup !**

